

MAISON DE VILLE AU CŒUR DU
QUARTIER RECHERCHÉ

MAISON DE VILLE EN ACCESSION À NOGENT S/ SEINE

(10400)



PROFITEZ D'UN COUP
DE POUCE AVEC
LE PRÊT ACCESSION +
ET LE PRÊT TRAVAUX
ACTION LOGEMENT**

Maison de ville P4 de 84 m² à deux pas des
commerces et des écoles.

Très claire et calme.

Belle superficie + combles aménageables.

Prévoir travaux.

PRESTATIONS

- DPE E
- Commerces, écoles

ACCESSION

P4 83 m² 44000€

CONTACTEZ-NOUS

Séverine BILLOTTET 03.51.14.13.41
severine.billottet@actionlogement.fr



LES AVANTAGES DU PRÊT ACCESSION +**

- Prêt à taux réduit
- Montant emprunté jusqu'à 45 000 €
- Modalités de remboursement assouplies avec :
 - Un amortissement porté jusqu'à 25 ans maximum
 - La possibilité de financer en deux temps avec un prêt à remboursement différé du capital qui allège l'endettement



LES AVANTAGES DE LA VENTE HLM*

- Prix de vente inférieur au marché
- Logements répondant aux normes d'habitabilité et en bon état d'entretien
- Sans plafonds de ressources
- Possibilité de réaliser un investissement locatif sous certaines conditions
- Garantie de rachat et de relogement

* Bien faisant partie d'un patrimoine d'un organisme de logements sociaux, construits ou acquis depuis au moins 10 ans

** Soumis à conditions de ressources

Offre réservée à l'acquisition d'un logement HLM ou d'une levée d'option d'une opération en PSLA

Exemple de remboursement au 3 avril 2018 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un prêt amortissable remboursable en 300 mois en 2 périodes composées d'un différé d'amortissement de 15 ans (180 mois) et d'une période d'amortissement de 10 ans (120 mois), d'un montant de 45.000,00 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 1 %, hors assurances obligatoires, soit un TAEG fixe de 1,50 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement pendant la première période de 180 mensualités de 52,87 € puis, pendant la seconde période, 120 mensualités de 409,59 €, soit un montant total dû par l'emprunteur de 58.667,40 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 15,37 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,50 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 4.611,00 €. Le coût de l'assurance varie selon la durée de la période de différé retenue et l'âge de l'emprunteur.